

MEMBRE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE, PRISE DE MANDAT

<u>DUREE :</u>	5 jours
<u>PUBLIC :</u>	Les élus membres de la délégation du personnel, titulaires ou suppléants, siégeant au comité social et économique, les délégués syndicaux, les représentants de la section syndicale.
<u>BUT :</u>	Permettre aux militants d'acquérir les outils indispensables immédiatement mobilisables pour investir le comité social et économique, en lien avec la démarche syndicale CGT.
<u>OBJECTIFS :</u>	A l'issue de la formation, les stagiaires seront outillés pour exercer leur mandat au comité social et économique en mettant en œuvre la démarche CGT.
<u>CONTENU :</u>	Missions du CSE : approche légale et syndicale. Les élus du CSE, acteurs de la démarche CGT. Porter les réclamations des travailleurs. Intervenir sur les choix de l'entreprise. Promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail. Elaborer une politique sociale et culturelle émancipatrice
<u>PRE REQUIS :</u>	Avoir suivi le stage "Participer à la vie de la CGT" Il est recommandé d'avoir suivi le stage « Le code du travail, un outil syndical ».
<u>REFERENCE :</u>	N°17
<u>TYPE DE FORMATION :</u>	MANDAT